



Compte rendu sommaire valant publication
Publication dans la huitaine
Art L 212-25 du Code des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Affichage sommaire

Séance du 22 septembre 2022

PRÉSENTS : M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, M CLÉMENT Philippe, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M COLLON Olivier, Mme CHAIGNE Isabelle, M BRIFFAUD Philippe, Mme CHAUVEAU Cécile, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline

EXCUSÉS : Mme COBLARD Micheline (pouvoir donné à Mme GABILLY Jacqueline), M FRÈRE Fabrice (pouvoir donné à Mme HAYE Nadia), Mme GUESNE Lydie (pouvoir donné à M RIMBEAU Jean-Pierre), M CADOUX Claude (pouvoir donné à M BRIN David),

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022	
Création de postes d'adjoint technique territorial	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Projet achat de la parcelle F n°353	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- ✚ Projet éolien : formation groupe de travail : M Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet éolien est en train de voir le jour et qu'il est souhaitable de participer à ce groupe accompagné du CRER. Messieurs Collon et Clément se sont manifestés pour y participer.

- ✚ Aménagement et embellissement du bourg : M Le Maire présente aux membres du conseil municipal les échantillons rapportés par le cabinet d'Alice Broilliard.
- ✚ Programmation animation 2023 : après discussion, la prochaine soirée guinguette est programmée le 8 juillet avec la participation de Mme Peggy Salé qui a déjà animé la soirée cette année. Cependant il faudrait réfléchir à un aménagement de la rive.
- ✚ Arbres morts fontaine de Jubert : M Philippe Briffaud demande s'il est possible de se rendre sur place afin d'identifier les arbres morts qui sont à couper.
- ✚ Voir pour prendre arrêté pour autorisation du passage du bus scolaire sur la route du Saumort.
- ✚ Information sur la recherche d'un terrain pour la construction d'un refuge de la SPA.
- ✚ Rechercher pour limiter l'usage de véhicules, style 4x4 ou quad, sur les chemins de Dilay et Mortay afin de ne pas les abimer.
- ✚ Pas de retour de la DDT concernant le Doré

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Ardin, le 22 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU



Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 22 septembre 2022 est consultable en mairie.